

**MAIRIE D'OZAN**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 SEPTEMBRE 2021**

---

Sous la Présidence de Mme PESENTI Marie Jeanne, Maire - Etaient Présents : M. J. PESENTI, C. GIRAUD, F. BOURDON, A. BROYER, M. E. BOYAT, C. BIÉ, R. MONTERRAT, R. DEBRUNE, S. CHANFRAY, J. M. FORT, D. PAQUET, V. SERAFIN  
Étaient excusés : J. BARANI, C. COLLOVRAY ayant donné pouvoir à S. CHANFRAY

Secrétaire de séance : Raphaël DEBRUNE

Madame le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour et de délibérer sur le montant du loyer de l'appartement situé au-dessus de la mairie et l'attribution du logement

Le commandant de la communauté de brigades de St Laurent-Sur-Saône présente le bilan des interventions sur le secteur pour 2020 et explique la nouvelle organisation mise en place au niveau départemental.

↪ **Approbation du compte rendu de la réunion du 16 juillet 2021**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 16 juillet 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés

↪ **Demande de la Communauté de Communes Bresse & Saône : reversement de la taxe d'aménagement pour les dossiers d'urbanisme déposés sur la zone d'activité d'Ozan**

Madame le Maire présente de la demande de la Communauté de Communes Bresse & Saône relative au reversement de la taxe d'aménagement pour les dossiers d'urbanisme déposés sur la zone d'activités à compter de 2018.

Le conseil municipal prend note des conditions de reversement.

↪ **Association Passion Dance : demande de renouvellement de la convention relative à la mise à disposition de la salle des fêtes pour les cours de danse.**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour les cours de danse de l'association Passion Dance du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 juin 2022. Il accepte également la gratuité pour l'année 2020 – 2021 en raison de l'absence de cours une partie de l'année due à la pandémie de la Covid-19.

↪ **Présentation du devis de l'entreprise Rollet pour le remplacement des stores du bâtiment garderie/bibliothèque**

Sur présentation du devis de l'entreprise Rollet, les élus demandent que soit étudié la possibilité de remplacer les brises soleil abîmés par des volets roulants extérieurs plus résistants ou une autre solution plus durable.

Madame le Maire dit qu'un nouveau devis sera demandé.

↪ **Présentation d'une demande d'installation d'un salon de coiffure ambulancier sur la commune**

Madame le Maire présente la demande d'installation d'un salon de coiffure ambulancier 2 jours par quinzaine. Elle explique que le conseil précédent avait pris une délibération autorisant cette installation. Elle explique que la propriétaire demande l'accès à l'électricité ainsi qu'aux WC extérieurs de la salle des fêtes.

Le conseil municipal accepte (10 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre) cette demande et fixe la redevance d'occupation du domaine public à 10 € par mois payable semestriellement. Il s'accorde le droit de réévaluer cette redevance.

↪ **Logement situé au-dessus de la mairie : montant du loyer et attribution du logement**

Madame le Maire présente les candidatures pour la location du logement situé au-dessus de la mairie.

Le conseil municipal attribue le logement et fixe le montant du loyer à 500 € mensuel hors charges. Il autorise la gratuité du loyer du 1<sup>er</sup> mois en compensation des travaux de rafraîchissement que les futurs locataires ont accepté de faire.

↪ **Comptes rendus divers, Questions diverses**

Madame le Maire :

- ☞ donne lecture du courrier du Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain relatif à l'accompagnement pour l'installation d'un système de vidéoprotection au cœur du village
- ☞ informe qu'une étude sera lancée pour l'aménagement du parking de la salle des fêtes : la partie la plus à l'Est sera réservée uniquement aux véhicules légers pour les locations de la salle des fêtes. Elle pourrait être délimitée par des blocs de pierres.

- ☞ propose de créer un branchement électrique sur le terrain communal jouxtant le cimetière afin de permettre aux gens du voyage de s'y installer et de laisser le cœur du village libre. Elle explique que lors de la visite du référent Enedis, elle lui a demandé de chiffrer cette solution et attend le devis correspondant.
- ☞ informe que la commune a acheté un Smartphone pour permettre à la bibliothèque de procéder à la vérification des pass-sanitaires des lecteurs.
- ☞ informe que 6 nouveaux bénévoles permettront l'ouverture de la bibliothèque les mercredis matin à partir du mois de janvier 2022.
- ☞ présente l'avancement des travaux du PLUi et du SCOT et indique qu'une réunion pour le SCOT est prévue le 5 octobre à Crottet.
- ☞ informe qu'elle s'est rendue en prairie avec l' élu de la Communauté de Communes Bresse & Saône en charge du dossier GEMAPI afin de constater les problèmes d'écoulement des eaux pluviales et des eaux de la zone d'activité. Le dossier est en cours d'étude.
- ☞ Informe des dates des élections 2022 : élections présidentielles et élections législatives.
- ☞ fixe avec les élus le calendrier des manifestations municipales prévues pour 2022.
- ☞ lance la préparation du banquet du 11 novembre.
- ☞ fixe la date de la réunion de lancement pour les décorations de Noël.
- ☞ présente les différentes invitations reçues en mairie.

Monsieur Anthony BROYER :

- ☞ informe que le crépi de la façade Nord de la salle des fêtes est terminé.
- ☞ informe que le nettoyage et la maintenance des postes de relevage du réseau d'assainissement a été réalisé
- ☞ informe que le PATA (Point à Temps) a été réalisé.

Madame Catherine GIRAUD :

- ☞ informe qu'elle a reçu une demande du Président du LCO qui souhaite que des travaux de rafraîchissement des murs de la salle de peinture soient réalisés, que les radiateurs soient changés. Il lui a également rappelé que les WC fuient toujours.

Madame Marie-Eve BOYAT :

- ☞ rappelle aux élus de la commission cimetière qu'ils sont invités à participer aux travaux de désherbage des allées du cimetière et aux travaux de jointage du mur d'entrée côté Sud prévus le samedi 25 septembre matin.

VU par Nous, Maire de la Commune d'OZAN, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

A OZAN, le 20 septembre 2021

Le Maire,

Marie Jeanne PESENTI